

Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

Lutin givré *Callophrys irus*

au Canada

**DISPARUE DU PAYS
2010**

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2010. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le lutin givré (*Callophrys irus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. viii p.
(www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Note de production :

Ce sommaire du statut constitue une révision de la classification du lutin givré (*Callophrys irus*) au Canada, dont la dernière évaluation par le COSEPAC date de 2000. Le rapport de situation du COSEPAC sur le lutin givré (*Callophrys irus*) au Canada (2000) est affiché dans le Registre public des espèces en péril à l'adresse suivante :

http://www.sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=590

Le COSEPAC aimerait remercier Ross A. Layberry qui a rédigé le sommaire du statut sur le lutin givré (*Callophrys irus*) au Canada, préparé en vertu d'un contrat conclu avec Environnement Canada. Laurence Packer, coprésident du Sous-comité de spécialistes des arthropodes, a supervisé le présent sommaire du statut de l'espèce et en a fait la révision.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Télééc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Frosted Elfin *Callophrys irus* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.
N° de catalogue CW69-14/2-5-2010F-PDF
ISBN 978-1-100-95417-2



Papier recyclé



COSEPAC
Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – avril 2010

Nom commun

Lutin givré

Nom scientifique

Callophrys irus

Statut

Disparue du pays

Justification de la désignation

** Une justification de la désignation n'est pas précisée lorsqu'une révision de la classification est effectuée dans le cadre d'un sommaire du statut de l'espèce.*

Répartition

Ontario

Historique du statut

Espèce disparue du Canada avant 1988. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.



COSEPAC

Sommaire du statut de l'espèce

Callophrys irus
Lutin givré

Frosted Elfin

Compétences : Ontario

Évaluation actuelle du COSEPAC

Catégorie de statut :

DP VD M P

Date de la dernière évaluation : Mai 2000

Justification de la désignation de la dernière évaluation : Ce papillon a été observé dans un territoire restreint de la savane à chênes (les suggestions précédentes selon lesquelles il avait été également observé dans une autre zone sont fondées sur une erreur d'identification). La dernière mention dont il a fait l'objet remonte à 1988 et il n'a pas été observé depuis, malgré les relevés répétés menés au cours des dix dernières années.

Critères appliqués à la dernière évaluation : Aucun critère donné lors de la dernière évaluation.

Recommandation : La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce sauvage demeure inchangée).

Justification

- Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée.
 Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une réévaluation.

Preuves (préciser le cas échéant) :

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, la taxinomie ou aux unités désignables : oui non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire depuis l'évaluation précédente.

Répartition

Changement de la zone d'occurrence : oui non
Changement de la zone d'occupation : oui non
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées : oui non
Nouvelles données importantes issues de relevés oui non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire depuis l'évaluation précédente.

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures : oui non
Changement de la tendance de la population totale : oui non
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui non
Nouvelles données importantes issues de relevés oui non

Explication :

En Ontario, le seul site connu relatif à cette espèce a été régulièrement observé, pendant la saison de vol appropriée et depuis la date de l'évaluation précédente, par des lépidoptéristes expérimentés : Robert J. Yukitch et Fred J. Urie (TEA, 1999), Robert J. Yukitch (TEA, 2000, TEA, 2006, TEA, 2008), James Kamstra (TEA, 2007) et Colin D. Jones et Robert J. Yukitch (TEA, 2009). Des espèces, y compris l'hespérie *Erynnis* et d'autres types de lutins, dont les saisons de vol coïncident avec celles du lutin givré, ont été signalées, ce qui confirme que les dates et les conditions météorologiques étaient optimales. Ces rapports, pour qu'ils soient utiles, ne comprennent que les explorations durant lesquelles suffisamment d'observations relatives à d'autres espèces ont été menées. D'autres observations, moins efficaces, ont sans doute été effectuées par ces mêmes observateurs ou d'autres lépidoptéristes. D'autres lépidoptéristes, tels que Kirk Zufelt, Ken Stead et W.G. Lamond, ont également recherché cette espèce dans son milieu d'origine et dans d'autres zones où pousse la plante comestible de ses larves, dans le comté de Norfolk. En dépit de cela, il n'y a eu aucun signe d'existence du lutin givré.

Menaces

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire depuis l'évaluation précédente.

Protection

Changement de la protection actuelle :

oui non

Explication :

Aucun changement n'a été relevé sur le plan de la protection actuelle concernant cette espèce à l'échelle fédérale. Des changements récents ont été relevés sur le plan de la protection actuelle à l'échelle provinciale. Cette espèce a d'abord été classée en 1990 comme espèce en voie de disparition en vertu de l'ancienne *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario (1971), un statut qu'elle a conservé dans un premier temps en vertu de la nouvelle *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD 2007). En tant qu'espèce en péril, cette espèce et son habitat sont protégés, bien qu'aucun habitat n'ait été réellement protégé étant donné qu'il n'existait plus aucun site. Cependant, en septembre 2010, sa classification a été modifiée pour passer de la catégorie des espèces en voie de disparition à la catégorie des espèces disparues de l'Ontario (désignation appropriée) dans le règlement portant sur la liste des espèces en péril en Ontario, en vertu de la LEVD 2007. En vertu de cette loi, les espèces inscrites comme disparues de l'Ontario sont protégées, ce qui n'est pas le cas de leur habitat, à moins qu'un règlement sur l'habitat soit prévu. La protection générale de l'habitat s'appliquera automatiquement si la désignation est modifiée pour passer à la catégorie « espèce en voie de disparition » ou à la catégorie « espèce menacée ». À l'échelle provinciale, en vertu de la LEVD 2007, aucune exigence en matière de planification du rétablissement n'est prévue tant que la province juge que sa réintroduction est possible. Sa classification « S » en Ontario est SX (espèce disparue de la province [*extirpated*]) et sa situation générale en Ontario et au Canada est « espèce disparue du pays »).

Immigration de source externe

Immigration de source externe constatée :

oui non

Explication :

Aucune donnée supplémentaire depuis l'évaluation précédente.

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays :

oui non

Précisions :

Aucune donnée supplémentaire depuis l'évaluation précédente.

Sommaire et autres points à examiner :

Il ne fait aucun doute que cette espèce a disparu en Ontario et au Canada. Aucune observation fiable n'a été effectuée depuis au moins 1988 malgré les recherches effectuées par des observateurs expérimentés. L'auteur n'a trouvé aucune preuve de tentative de réintroduction de l'espèce. C'est pourquoi le statut d'espèce disparue du pays doit être maintenu.

Liste des examinateurs :

Le sommaire du statut de l'espèce a été transmis aux fins d'examen aux autorités compétentes suivantes :

- Service canadien de la faune
- Parcs Canada
- Province de l'Ontario (Alan Dextrase et Michael Oldham)
- Membres du Sous-comité de spécialistes des espèces d'arthropodes du COSEPAC
- Membres du Sous-comité de spécialistes des connaissances traditionnelles autochtones (Donna Hurlburt et Dan Benoit)

Sources d'information

Dextrase, A. 2009. Communication personnelle avec Laurence Packer.

TEA 1999: Toronto Entomological Association Publication 31-1999: Butterflies of Ontario and Summaries of Lepidoptera Encountered in Ontario in 1998.

TEA 2000: Toronto Entomological Association Publication 32-2000: Butterflies of Ontario and Summaries of Lepidoptera Encountered in Ontario in 1999.

TEA 2006: Toronto Entomological Association Publication 36-2006: Ontario Lepidoptera 2003-2004.

TEA 2007: Toronto Entomological Association Publication 37-2007: Ontario Lepidoptera 2005.

TEA 2008: Toronto Entomological Association Publication 38-2008: Ontario Lepidoptera 2006-2007.

TEA 2009: Toronto Entomological Association Publication 39-2008: Ontario Lepidoptera 2008.



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2010)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.